



FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE
Delta - Parapente - Cerf Volant - Kite

RAPPORT FINANCIER



RAPPORT FINANCIER 2004

2002, l'année des records.

2003, l'année des records encore battus.

2004, l'année des remises en cause.

Jamais, dans son histoire la plus récente, la FFVL n'aura été à ce point placée en situation délicate vis-à-vis de son nombre de licenciés, et de l'équilibre de son budget qui en découle au premier ordre.

En 2002 et 2003, les effectifs de la FFVL avaient augmenté de l'ordre de 8%.

Aussi, tabler sur une augmentation « raisonnable » du nombre de nos licenciés de 2% en 2004 ne semblait pas faire prendre à la fédération un risque particulier.

Au final, c'est bien à une chute de l'ordre de 2500 licenciés, soit 8 % par rapport à l'année précédente, que la fédération a dû faire face en 2004.

Cela correspond à un manque à gagner de 140 000 € environ, ce qui correspond très exactement au montant des capitaux propres de la FFVL, dont une bonne partie (56 000 €) est nantie pour assurer le prêt en cours qui nous a permis le réaménagement des locaux du secrétariat.

En d'autres termes, c'est l'existence même de la fédération qui était en jeu !

Au bilan final de l'année, la fédération présente un compte de résultat légèrement positif, mais à quel prix !

Alors que la tendance des prises de licences s'infléchissait dangereusement, le Comité Directeur de la FFVL du mois de Juin a proposé de ne verser aux ligues que la moitié de son reversement contractualisé dans un premier temps - soit 42000 € sur les 84000 € prévus - et d'en geler la seconde moitié, ainsi que le versement de 100 000 € aux ligues au titre des sites, en attente d'avoir plus de recul et d'informations sur ces prises de licences.

La suite de l'année et la tendance confirmée des prises de licences n'a pas apporté d'information rassurante. Au sortir du mois de septembre, c'est un manque de produits licences de 200 000 € qui était escompté.

La décision a dû alors être de conserver les gels du reliquat des versement aux ligues et du versement aux sites, en attente de la clôture de l'exercice, avec la promesse faite d'affecter aux ligues un éventuel résultat positif.

C'est ce qui sera fait, avec la décision d'attribuer aux ligues la somme de 9000 € sur les 9850€ de résultat.

Le résultat positif de l'exercice 2004 sera donc de 850 € !

La leçon à retenir de cette année difficile est la fragilité de la fédération par rapport à sa prise de licences. Les capitaux propres de la FFVL ne peuvent couvrir qu'une baisse des licenciés de 8% seulement.

Et pour 2005 ?

Il ne surprendra personne de dire que la prudence s'impose d'autant plus !

Le budget prévisionnel initial 2005 sera toujours plus prudent, et la nécessité d'un budget prévisionnel révisé et formalisé à mi-année s'impose également.

La baisse des licences 2004 fût-elle structurelle, avec une baisse de l'activité inscrite dans l'Histoire ?

Ne fût-elle que conjoncturelle, liée à une mauvaise météorologie, ou à une baisse de pouvoir d'achat des consommateurs ?

Les chiffres 2005 seront fondamentaux à cet égard.

Le budget prévisionnel initial inscrit dans ses produits une prise de licences à hauteur de 90% des chiffres 2004, seulement.



En terme d'actions inscrites dans ce budget initial, beaucoup d'actions peuvent paraître souffrir, avec des montants affectés pâtissant naturellement d'une estimation des produits volontairement prudente.

Plus tôt dans l'année, et avec l'expérience douloureuse de 2004, une première prise en compte du nombre de licenciés permettra de considérer un budget prévisionnel révisé, où d'éventuels produits supplémentaires pourront abonder nos différentes lignes d'action.

La présentation du prévisionnel 2005 se veut différente des présentations antérieures. Ayant pris le parti de la « verticalité », ce budget détaille activité par activité les budgets de chacune de nos 4 disciplines.

Il propose également une vision analytique encore plus poussée, notamment de la répartition des frais de structure de la fédération, de la masse salariale et des frais de fonctionnement des cadres de la DTNe.

Il contribue à une meilleure visibilité de la répartition de la « force de frappe » de la FFVL selon les différentes activités (delta, parapente, cerf-volant, kite) et les projets transverses.

Dans son contenu, le prévisionnel fait également le pari d'une prise en compte plus importante par le Ministère du développement du kite.

Après l'institution en 2004 du CNK (Comité National du Kite) au sein de la FFVL et les résultats extrêmement positifs obtenus par la fédération dans la défense des intérêts des Riders, notamment auprès de la Préfecture maritime, 2005 sera sans doute l'année de l'envolée du kite fédéral, inscrite dans les faits budgétaires.

Je remercie encore et toujours les personnes avec lesquelles j'ai travaillé comme trésorier de la FFVL depuis 6 ans.

Cette année 2004 a certainement été la plus difficile, en raison des difficultés rencontrées.

Mais je remercie les membres du bureau directeur, les élus du comité directeur et les cadres de la Direction Technique Nationale, pour leur amitié et pour avoir su garder l'intérêt supérieur de la fédération au premier rang de leurs préoccupations dans ces moments difficiles.

Je remercie Jean Louis ROVELLI pour son travail, le secrétariat pour sa disponibilité et Sophie MAUREL (comme disent les anglo-saxons, la dernière, mais pas la moindre), pour son dynamisme et son courage en cette année délicate.

6 années auront finalement passé assez vite !

Une nouvelle olympiade va se présenter à nous avec de nouvelles élections générales où la démocratie va s'exprimer.

J'espère que je n'aurai pas laissé un trop mauvais souvenir comme trésorier de la FFVL, et dans tous les cas de figure qui pourront émerger de la prochaine Assemblée Générale, je souhaite à la fédération de poursuivre son chemin dans la voie d'un développement maîtrisé.

Gérard VIEUX
Trésorier de la FFVL

PIERRE ARLOTTO
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT SUR LA LISTE DE LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE
113. Chemin de Vence 06 520 MAGAGNOSC TEL : 04.93.42.59.59

FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE
4 Rue de Suisse
06 000 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE 2004

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 29 mars 2003, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association FFVL, tels qu'ils sont joints au présent rapport :
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau directeur. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

PA

Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants :

- L'analyse du poste « Clients » fait apparaître que des clients dus au titre de l'année 2003 pour un montant global de 4 150.78 € n'ont pas fait l'objet de relances.
- Le poste « Stock de produits finis » pour 8 976.03 € n'a pas varié d'un exercice sur l'autre. Il correspond à quatre fauteuils HAND'ICARE. Ils ont été utilisés en 2004 par la FFVL. En l'absence de ventes en 2005, il conviendra de se poser la question de leur immobilisation et dépréciation.

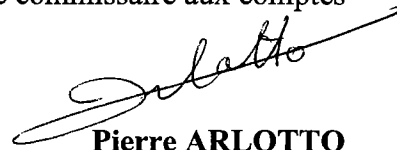
II. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Magagnosc,
Le 28 Février 2005

Le commissaire aux comptes



Pierre ARLOTTO

PIERRE ARLOTTO
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT SUR LA LISTE DE LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE
113, chemin de Vence 06520 MAGAGNOSC TEL : 04.93.42.59.59

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Conventions conclues au cours de l'exercice

En application de l'article 25-2 du décret du 1^{er} mars 1985, j'ai été avisé des conventions visées à l'article L.612-5 du Code du Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1^{er} mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

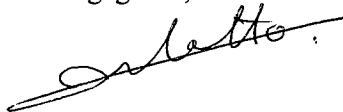
Nature de la convention : Location de véhicule
Objet : Déplacements
Nom du dirigeant intéressé : Mr BADINO Alain
Modalités financières : Coût 5 425.19 €

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Par ailleurs, j'ai été informé que l'exécution de la convention suivante, conclue au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nature de la convention : Location de véhicule
Objet : Déplacements
Nom du dirigeant intéressé : Mr PAYOT Jean-Michel
Modalités financières : Coût 6 897.43 €

Fait à Magagnosc, le 28 février 2005


Pierre ARLOTTO
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

 Désignation de l'entreprise : FFVL

(Ne pas reporter le montant des centimes)				Du 01/01/2004 au 31/12/2004		Du 01/01/2003 au 31/12/2003	
		France	Exportation et livraisons intracommunautaires	Total		4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	16 059		16 059		18 441	
	Production vendue	2 002 731		2 002 731		1 910 800	
	biens *						
	services *	264 426		264 426		289 640	
	Chiffres d'affaires nets *	2 283 216		2 283 216		2 218 881	
	Production stockée *					8 976	
	Production immobilisée *						
	Subventions d'exploitation			538 611		515 033	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			8 752			
	Autres produits(1) (11)			69		36 089	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				2 830 648		2 778 980
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			15 140		7 122	
	Variation de stock (marchandises) *			-4 362		4 305	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			195		16 226	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			2 039 033		1 969 606	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			29 547		25 174	
	Salaires et traitements *			380 772		352 292	
	Charges sociales (10)			136 753		122 935	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements *		43 118		62 921	
		- dotations aux provisions *					
		Sur immobilisations					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					
	Pour risques et charges : dotations et provisions						
Autres charges (12)			151 275		337 993		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				2 791 471		2 898 574	
1 -RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				39 177		- 119 597	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			3 097		4 757	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			14		29	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						
	Différences positives de change						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			5 203		9 115	
Total des produits financiers (V)				5 217		9 145	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions						
	Intérêts et charges assimilées (6)			1 215		244	
	Différences négatives de change						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)				1 215		244	
2 -RESULTAT FINANCIER (V - VI)				4 002		8 900	
3 -RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				46 276		- 105 939	

PA

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : FFVL

(Ne pas reporter le montant des centimes)		Exercice N 1	Exercice N-1 2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	34 270	48 502
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	868	11 767
	Reprises sur provisions et transferts de charges	1 294	717
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	36 432	60 988
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	27 722	10 992
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	1 048	10 829
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	53 088	1 294
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	81 858	23 115
4 -RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-45 426	37 872
Participations des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices			
Total des produits (I + III + V + VII)		2 875 394	2 853 870
Total des charges (II +IV + VI + VIII + IX + X)		2 874 544	2 921 937
5 -BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		850	- 68 066

Fait le 23/02/2005 à 16:13:51

PA

BILAN - ACTIF

 Désignation de l'entreprise : FFVL

 Adresse de l'entreprise : 4 rue de Suisse 06000 NICE

 Numéro SIREN : 30473400700053

 Code APE : 926C

(Ne pas reporter le montant des centimes)		Exercice N du 01/01/2004 au 31/12/2004			Du 01/01/2003 au 31/12/2003		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)							
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de recherche et développement					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Concessions, brevets et droits similaires	17 733	15 869	1 864	66	
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds commercial (1)					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Autres immobilisations incorporelles					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	132 854	46 129	86 726	86 725	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 249	14 686	12 563	3 981	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	355 617	249 710	105 907	136 681	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Autres participations					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Créances rattachées à des participations					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Autres titres immobilisés					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Prêts					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Autres immobilisations financières	55 975		55 975	55 975	
TOTAL (I)		589 428	326 394	263 035	283 430		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	8 976		8 976	8 976	
		STOCKS*	En cours de production de biens				
		STOCKS*	En cours de production des services				
		STOCKS*	Produits intermédiaires et finis				
		STOCKS*	Marchandises	31 029		31 029	26 667
	STOCKS*	Avances et acomptes versés sur commandes	19 629		19 629	17 279	
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)	163 173		163 173	36 144	
		Autres créances (3)	43 056	26 679	16 377	114 552	
		Capital souscrit et appelé, non versé					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		421 160		421 160	194 574		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	32 381		32 381	21 120		
	TOTAL (II)	719 403	26 679	692 724	419 314		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
	Primes de remboursement des obligations (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GENERAL (0 à V)	1 308 831	353 072	955 759	702 746		

BILAN - PASSIF

Désignation de l'entreprise : FFVL

(Ne pas reporter le montant des centimes)		Exercice N Du 01/01/2004 au 31/12/2004 1	Exercice N-1 Du 01/01/2003 au 31/12/2003 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	139 354	207 420
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence)		
	Réserve légale (3)		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3) (4)		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	850	- 68 066
	Subventions d'investissement	1 153	1 871
	Provisions réglementées *		
	TOTAL (I)	141 357	141 224
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatif		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	1 500	1 294
	Provisions pour charges	51 588	
	TOTAL (III)	53 088	1 294
DETTES (5)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 523	32 919
	Emprunts et dettes financières divers	46	54
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 405	212 258
	Dettes fiscales et sociales	87 458	59 677
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	206 863	40 812	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	236 019	214 503
	TOTAL (IV)	761 315	560 226
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL (I à V)	955 759	702 746
Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes *			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	
		Écart de réévaluation libre	
		Réserve de réévaluation (1976)	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	
	(4)	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	
	(5)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	
(6)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banque et CCP	-2 717	
(7)	Dont emprunts participatifs		

FFVL - COMPTES 2004



validés

	PRODUITS		CHARGES	
	PREVI 2004	REALISE	PREVI 2004	REALISE
COTISATIONS LICENCES	1 098 443 €	967 009 €	7 000 €	11 921 €
SPONSORING MARSH	54 000 €	54 000 €		
PARTENARIAT NCV	12 000 €	0 €		
PARTENARIAT CIDIL	27 000 €	48 065 €		
PARTENARIATS ET SPONSORING	93 000 €	102 065 €		
CONVENTION DES OBJECTIFS MJS	462 900 €	490 600 €		
TOTAL MJS	462 900 €	490 600 €		
PRODUITS BOUTIQUE	35 000 €	13 478 €		
PRODUITS REGULARISATION	0 €	19 158 €		
PRODUITS FINANCIERS	5 000 €	5 203 €		
PRODUITS EDITIONS	0 €	3 097 €		
PRODUITS FEDERAUX	40 000 €	40 936 €		
ACHATS DE MARCHANDISES + STOCKS			17 500 €	307 €
LOYERS ET CHARGES etc			43 050 €	45 089 €
AMELIORATION DES LOCAUX			0 €	0 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES			17 500 €	18 563 €
FOURNITURES CARTES-LICENCES PLASTIFIEES			25 000 €	19 872 €
GESTION DES LICENCES (PARTIE DE LA SAISIE)			6 000 €	5 621 €
HONORAIRES COMPTABLE			12 000 €	11 560 €
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES			4 300 €	4 500 €
HONORAIRES AVOCAT FFVL			10 000 €	9 091 €
HONORAIRES AUTRES AVOCATS			10 000 €	11 801 €
SUPPORT INFORMAT. et REMISE A NIVEAU LICENCES			8 000 €	0 €
PETIT EQUIPEMENT			1 000 €	1 069 €
PHOTOCOPIES + IMPRIMANTE			13 000 €	16 464 €
PTT & TELEPHONE & INTERNET			37 000 €	35 928 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			5 000 €	2 454 €
SALAIRES ADMINISTRATIFS + CHARGES	14 334 €	20 007 €	205 300 €	215 936 €
FORMATION DU PERSONNEL			1 800 €	1 914 €
FRAIS DE MISSION ET DEPLAC. ADMINISTRATIFS			500 €	362 €
SOUS-TRAITANCE INFORMATIQUE			46 000 €	51 130 €
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES			462 950 €	451 658 €
DEPLAC. DIRIGEANTS - CD - BD - APL - REUNIONS			80 000 €	92 454 €
RELATIONS INTERNATIONALES			5 000 €	2 181 €
ASSEMBLEE GENERALE			24 000 €	19 133 €
TOTAL DIRIGEANTS			109 000 €	113 768 €
SALAIRES DTNe			257 000 €	277 076 €
ACTIONS DTNe			90 000 €	89 058 €
TOTAL DTNe	3 000 €	13 974 €	347 000 €	366 134 €
TOTAL BENEVOLES ET CADRES			456 000 €	479 902 €
AIDES AUX CLUBS			23 000 €	19 685 €
REVERSEMENTS NON CONTRACTUALISES LIGUES			84 000 €	51 762 €
LIGNE APL			0 €	0 €
COMM. SITES			152 000 €	17 011 €
ORGANISATION COMPETITION INTERNATIONALES			15 000 €	19 881 €
COMM. COMPETITIONS NAT. DELTA			2 500 €	2 450 €
HAUT NIVEAU DELTA			35 000 €	35 977 €
COMM. COMPETITIONS NAT. PARAPENTE			3 000 €	4 078 €
HAUT NIVEAU PARAPENTE			35 000 €	33 930 €
PROJET FORMAT COMPETITIONS CV			3 000 €	3 203 €
COLLECTIF FRANCE CV			3 000 €	2 710 €
COMM. COMPETITIONS KITE			4 500 €	7 581 €
ORGANISATION CHTS DE FRANCE ET VOLASKI			38 500 €	34 975 €
PRIMES D'ASSURANCE DES SHN H 24			11 000 €	8 950 €
CONTRATS INSERTION PROFESSIONNELS SHN			3 000 €	2 500 €
POLE ESPOIR FONT ROMEU			40 000 €	18 124 €
POLE ESPOIR BARCELONNETTE-PACA		14 156 €		13 769 €
POLE FRANCE		27 765 €		32 938 €
COMM. MEDICALE			50 000 €	44 066 €
COMM. FORMATION DELTA - PARAPENTE			2 000 €	5 081 €
COMM. FORMATION CV			1 500 €	2 002 €
COMM. FORMATION KITE			1 500 €	0 €
COMM. EFK	12 000 €	15 900 €	16 500 €	20 958 €
Projet Réseau EFVL			11 500 €	18 127 €
COMM. JEUNES		1 190 €	1 500 €	3 251 €
COMM. TECHNIQUE ET SECURITE			1 500 €	8 600 €
MISSION ESPACE AERIEN		5 000 €	2 500 €	4 415 €
SALONS (COUPE ICARE - SALON NAUTIQUE)			40 000 €	14 630 €
COMMUNICATION EXTERNE		6 531 €	40 000 €	47 518 €
COMMUNICATION INTERNE			8 000 €	3 603 €
VOL PASSION	27 209 €	20 577 €	70 000 €	97 476 €
ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNEL	30 000 €	35 109 €	30 000 €	40 521 €
LABORATOIRE TEST FEDERAL	50 000 €	56 694 €	75 000 €	95 046 €
PROJET EDUC'EN CIEL		2 153 €	17 000 €	17 375 €
PROJET HAND'ICARE	0 €	6 400 €	1 000 €	24 759 €
PROJET VOLTIGE			2 000 €	635 €
PROJET DELTA			4 000 €	3 559 €
RESERVE D'INTERVENTION			27 800 €	0 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			3 000 €	2 940 €
TOTAL PROJETS ET COMMISSIONS			856 800 €	764 063 €
INDEMNITES DE SUJETION	17 437 €	17 437 €	17 437 €	18 683 €
AMORTISSEMENTS - CREDITS BAILS			33 000 €	41 921 €
REMBOURSEMENT PRÊT			4 000 €	1 215 €
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES			1 936 €	181 €
DOT. POUR DEPRECIATION CREANCES				51 588 €
ASSURANCES	1 169 101 €	1 036 570 €	1 169 101 €	1 036 570 €
ASSURANCES MUTUALISEES	5 000 €		14 200 €	21 522 €
TOTAUX CHARGES / PRODUITS	3 022 424 €	2 880 073 €	3 022 424 €	2 879 223 €
RESULTAT			0 €	850 €
ELEMENTS EXTRA BUDGETAIRES				
AIDES PERSONNALISEES AUX SHN	59 500 €	59 500 €	59 500 €	59 500 €
PARTENARIAT CIDIL POUR EFK	61 000 €	61 336 €	61 000 €	61 336 €
PARTENARIAT NCV	0 €	12 000 €	0 €	12 000 €
PARTENARIAT CIDIL POUR EDUC' EN CIEL	15 000 €	0 €	15 000 €	0 €
TOTAL ELEMENTS EXTRA BUDGETAIRES	135 500 €	132 836 €	135 500 €	132 836 €
TOTAL ACTIVITE FFVL	3 157 924 €	3 012 909 €	3 157 924 €	3 012 059 €

En cours d'année une subvention supplémentaire a été attribuée par le MJS au titre de nos actions Hand'icare.

En 2003 le n° du dernier trimestre VP n'avait pu être affecté à cause d'une parution tardive, ce n° se retrouve donc affecté sur l'exercice 2004. Soit 5 n° affectés en 2004.

Utilisation de la subvention supplémentaire du Ministère.

Provision liée à la gestion des assurances 2003.



FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE ET BUDGET PREVISIONNEL 2005

CADRE DE L'ACTION

Nos délégations ministérielles nous imposent des directions et des règles dans nos choix, en tant que fédération sportive sous tutelle unique du MJSVA.

L'organisation de la compétition et d'une politique soutenant le **HAUT-NIVEAU** et ses filières d'accès.

Par ailleurs, nous nous devons de considérer les priorités du Ministre et de les prendre en compte :

- La promotion de la pratique pour les **JEUNES** et les **FEMMES**,
- La facilitation de l'accès à nos disciplines aux personnes à **HANDICAP**,
- L'intégration de nos activités dans l'**ENVIRONNEMENT**,
- La représentativité des **FEMMES** dans nos instances dirigeantes.

Force est de constater que si nous sommes en marche pour les premiers sujets (Educ'En Ciel, Hand'Icare, charte sur l'environnement), le dernier point est encore au niveau des vœux pieux.

Ensuite nous devons agir pour accompagner le développement de nos nouvelles activités, le **KITE**, sous toutes ses formes, en prenant en compte ses spécificités nouvelles.

Enfin, il est vital de porter un effort sur les disciplines les moins représentées, pour des raisons éminemment différentes, au niveau fédéral (le **DELTA** et le **CERF-VOLANT**), et donc leur proposer des solutions **ADAPTEES**.

En ce qui concerne le **PARAPENTE**, activité majeure de notre fédération, le soutien à l'**EVOLUTION** de la manière dont il est enseigné, pratiqué en compétition (voltige) ou en loisir, est indispensable.

Par ailleurs, la poursuite de la réforme nécessaire de notre **ORGANISATION FEDERALE**, amorcée notamment avec les statuts et la démarche engagée de transparence, doit aussi être poursuivie. Nous sommes devenus une grande fédération, non pas forcément par la taille, mais par la diversité et la complexité des sujets à traiter. Notre réponse aux attentes des licenciés doit, de ce fait, devenir encore plus « professionnelle ».

ORGANISATION FEDERALE

Elle doit reposer sur des structures claires, et prendre en compte notre problématique collective sous trois angles :
VERTICAL

La reconnaissance de l'**IDENTITE** de nos disciplines et de leurs spécificités, par la prise en compte d'une gestion de type **VERTICAL** (à travers la notion de **COMITES NATIONAUX**, par exemple), pour ce qui apporte une meilleure réponse aux licenciés.

TRANSVERSE

A l'évidence, il existe des problématiques communes entre les disciplines, sans qu'elles soient forcément communes à toutes les disciplines. Il faut donc développer les **SYNERGIES** là où elles existent, sans vouloir faire de la verticalité ou de la transversalité les seules solutions appliquées de manière dogmatique.

REGIONAL

La disparité des volumes de pratiquants ou des types de pratique dans les régions impose que la gestion de notre activité soit aussi déconcentrée au niveau des **LIGUES**, voire par elles-mêmes au niveau départemental (**CDVL**), quand ceci est possible, là encore de manière adaptée aux réalités, et au plus près du terrain.



En matière de lien à autrui, pour 2005, nous partons sur des BASES NOUVELLES, puisque tous les contrats nous liant avec des prestataires ont été dénoncés et sont donc reconsidérés.

Le futur COMITE DIRECTEUR devra représenter cette évolution. Il sera doté, si la confiance m'est accordée par l'AG pour porter ce projet, d'un BUREAU DIRECTEUR élargi, toujours espace de synthèse et de conduite au quotidien, mais dont la qualité des membres ne sera plus limitée à la seule transversalité, comme auparavant. Il sera, aussi, composé de représentants des quatre disciplines et sera renforcé par un représentant des structures déconcentrées. Enfin la notion de prospective et d'innovation sera mise en valeur.

Evidemment, la composition du CD dépendra de l'élection de ses membres, et ne pourra donc être définie qu'une fois l'AG terminée.

La Direction Technique disposera, au moins, des mêmes moyens pour mettre en œuvre la politique définie.

BUDGET 2005

Il est élaboré en deux temps :

A° Un BUDGET INITIAL voté en AG 2005 et proposé par l'ancien CD, avec des précautions majeures (c'est du « garanti »).

B° Un BUDGET COMPLEMENTAIRE, présenté en été, au vu de l'évolution de la situation de nos ressources, et élaboré par la nouvelle équipe dirigeante.

Le Budget initial ne peut être satisfaisant en l'état, puisqu'il prend en compte TOUTES LES CONTRAINTES (charges structurelles, comme contraintes ministérielles) et donc ne laisse que peu de place à la manœuvre.

Le budget complémentaire, à l'inverse, aura pour caractéristique de comporter UNIQUEMENT DES CAPACITES D'ACTION ou/et de RECONSTITUTION DE NOS RESERVES.

Il est clair que le budget final doit permettre le plus d'actions possibles, générer le plus de budgets connexes (régionaux, départementaux, etc...) et suivre les directions proposées plus haut, en termes d'angles de conduite.

Il est tout aussi clair, que dès lors que l'on met en valeur la notion de verticalité, la notion de décentralisation perd de sa primauté, au bénéfice de la déconcentration, par le biais d'une augmentation induite du nombre de contrats ou conventions d'objectifs dédiés.

Enfin, il faut bien considérer, comme fondamental pour le vol libre, le rôle que la fédération joue par ses actions de promotion globale et de positionnement vis-à-vis de l'extérieur ou des organes institutionnels français et européens. La fédération doit donc également agir aujourd'hui, pour avoir un coup d'avance dans ces domaines, ce qui demande aussi des moyens et de l'énergie, pas toujours perçus à leur juste mesure, mais pourtant directement engagés au service de chacun pour demain.

Jean-Michel PAYOT
Président de la FFVL